

AUXONNE VIE ÉCONOMIQUE

Charmoy : la décision se fera au tribunal administratif

La société Matso attaque la Ville, qui vient de faire prévaloir son droit de préemption sur les parcelles jouxtant le Centre E. Leclerc. Un énième rebondissement dans un dossier déjà bien chargé.

C'est le dernier rebondissement en date. Lors de la dernière session du conseil municipal, les élus ont évoqué la récente plainte de la société Matso contre la Ville. Petit rappel des faits. Georges et Sophie Matt sont à la tête de la société Matso. Ils sont par ailleurs dirigeants de la SAS Laucel qui exploite l'Intermarché d'Auxonne. « Avec Matso, nous voulons diversifier nos activités, avec l'espoir, comme beaucoup de parents, de pouvoir transmettre quelque chose à nos quatre enfants », explique Georges Matt. « C'est dans cette optique que nous voulions développer quatre cellules dans la zone du Charmoy : un restaurant Poivre Rouge, une enseigne de décoration Hémisphère Sud, Bazarland et un Planète Cash. Le tout sans jouer les promoteurs commerciaux, mais en exploitant nous-mêmes, via des responsables de magasins », indique Sophie Matt. Pour cela, les époux Matt ont donc acheté une parcelle de 15 000 m² le 5 juillet. Après obtention de tous les feux verts - prêts, accord des franchises - ils ont rencontré Raoul Langlois le maire

Extrait du "Bien Public" du 10/12/18

Diffusé par CHANTECLER Décembre 2018

Si la préemption devait être actée, la Ville a-t-elle un projet dans les tuyaux ? « Non, pas immédiatement, mais nous savons qu'il manque un restaurant et un hôtel pouvant accueillir un bus à Auxonne. Ce serait l'endroit parfait. »

■ C'est au tribunal administratif de Dijon que revient la décision. Photo archives LBP

d'Auxonne, une première fois pour présenter leur projet, puis une seconde fois... pour apprendre que la Ville faisait valoir son droit de préemption dans le délai légal de deux mois. Raoul Langlois assume sa

décision : « Je ne suis pas marié avec Leclerc, c'est une décision que j'ai mûrement réfléchi. Nous voyons deux problèmes dans ce projet : d'une part, il nécessiterait d'utiliser la voirie privée de Leclerc. Je doute que celui-ci

donne son autorisation. D'autre part, il crée un cul-de-sac et condamne l'extension de la zone par l'arrière ».

35 emplois en jeu

Si la préemption devait être actée, la Ville a-t-elle un projet dans les tuyaux ? « Non, pas immédiatement, mais nous savons qu'il manque un restaurant et un hôtel pouvant accueillir un bus à Auxonne. Ce serait l'endroit parfait. »

Du côté des époux Matt, on estime « que nous ne sommes pas considérés. Voire trahis (sic). On ne nous a pas laissé la chance de proposer une seconde copie du projet », même si le maire assure, de son côté, rester ouvert. D'où la contestation de la préemption devant le tribunal administratif.

Le projet prévoit 3 500 000 € d'investissement.

3,5

C'est, en millions d'euros, le coût du projet de Georges et Sophie Matt pour la zone du Charmoy.

ment, pour 35 emplois (soit 30 équivalent temps plein), dans un délai assez court à l'échelle de l'urbanisme commercial. Mais la communication ne passe plus entre les parties. La faute à un historique trop chargé (voir par ailleurs) ?

« La stratégie de développement d'une ville ne se fonde pas sur la rancœur », estime Georges Matt. En l'occurrence, elle devra se fonder sur une décision de justice.

Olivier Capron

« Qu'on me laisse faire mon travail »

Le recours de Matso devant le tribunal administratif s'inscrit dans un contexte très chargé autour de l'installation du Centre E. Leclerc et du développement de la zone du Charmoy. « Je ne connais pas le projet de la société Matso, je ne le commenterai pas sur le fond », déclare le patron de Leclerc Jean-Philippe Berthier. « Mais c'est ahurissant, je ne me permettrai jamais de porter plainte contre la Ville dans laquelle je travaille. Je ne suis à l'origine d'aucune procédure contre quiconque. Je laisse mes concurrents faire leur travail. Qu'ils me laissent faire le mien, je ne suis pas ici pour végéter mais pour lutter contre l'évasion commerciale. En attendant, cette situation de blocage nous empêche de le faire », conclut, un poil agacé, Jean-Philippe Berthier.

amplifon vous souhaite de Joyeuses fêtes de fin d'année

-200€ sur l'achat de 2 aides auditives*

Bilan auditif[®] gratuit

Essai[®] gratuit de 2 aides auditives

-20% sur tous les accessoires d'aide à la communication[®]

Appellez dès maintenant le **03 80 33 00 00** pour prendre rendez-vous avec le centre Amplifon le plus proche de chez vous.

AMPLIFON AUXONNE Rue du colonel Redoutey Espace Santé	PONTAILLER 47 rue du 8 mai 1945 SAINT APOLLINAIRE Centre Optique Melin - 672 route de Gray NUITS ST GEORGES 9 rue du Docteur Louis Legrand	DIJON VALMY Le quatuor - Parc Valmy - 3D rue J. Barret DIJON BROSSES 17/19 Boulevard de Brosse BEAUNE 26-28 Rue Faubourg Madeleine	FONTAINE D'OUCHE CC la Fontaine d'Ouche Dijon Lac - Bd G. Bachelard CHENOVE 19 Rue Paul Langevin	Audioprothésistes Diplômés d'Etat amplifon
--------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------

(*) Test à but non médical. (2) Exclut la prescription médicale, moyennant versement d'un dépôt de garantie remboursable au terme du prêt. (3) Non pris en compte les produits d'entretien et tous accessoires de confort, dans la limite des stocks disponibles. Crédu photo, Serenhep, Dora, Geniec. (4) Sur présentation du dossier. Sur un maximum de 1000€ de matériel. Hors aides auditives. Hors appareils CNU, non compatibles avec tous les offres promotionnelles en cours de validité.